

Bruxelles, le 25 novembre 2019
(OR. en)

14115/19

FISC 445
ECOFIN 1006

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" <ul style="list-style-type: none">– Conclusions du Conseil= Adoption

1. Lors de sa réunion du 14 novembre 2019, le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" a approuvé un rapport sur l'état d'avancement des travaux établi à l'intention du Conseil (doc. 14114/19 + ADD 1 à 10), exposant les progrès accomplis par le groupe au cours de la présidence finlandaise, ainsi que le projet de conclusions accompagnant ce rapport, à l'exception du point 10 de celles-ci.
2. Lors de sa réunion du 22 novembre 2019, le groupe à haut niveau sur les questions fiscales s'est mis d'accord sur la formulation définitive du point susmentionné du projet de conclusions. En conséquence, le texte final du projet de conclusions est le suivant:

"En ce qui concerne le code de conduite (fiscalité des entreprises), le Conseil:

1. SALUE les progrès accomplis par le groupe "Code de conduite" au cours de la présidence finlandaise, tels qu'ils sont exposés dans son rapport (doc. 14114/19 + ADD 1 à 10);
2. INVITE le groupe à poursuivre ses travaux dans le cadre de son programme de travail pluriannuel 2018 (doc. 10420/18);

3. APPROUVE les évaluations en matière de gel sur lesquelles le groupe est parvenu à un accord et DEMANDE au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement;
4. APPROUVE les orientations sur les régimes de déduction des intérêts notionnels figurant en annexe du rapport du groupe et INVITE les États membres qui souhaiteraient mettre en œuvre ce type de régime à les suivre;
5. APPROUVE l'évaluation du respect par les États membres des orientations 2013 du groupe "Code de conduite" sur les sociétés intermédiaires (financement, octroi de licences) et DEMANDE au groupe de continuer à assurer le suivi de la mise en œuvre de ses notes d'orientation passées;
6. en ce qui concerne la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales, APPROUVE la manière dont le groupe a réglé les questions procédurales et politiques qui se sont posées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les pays et territoires;
7. INVITE le groupe à entamer l'évaluation des régimes d'exonération des revenus de source étrangère nouvellement identifiés qui sont énumérés dans son rapport;
8. DEMANDE au groupe de reprendre les discussions et de rechercher un accord sur le futur critère 1.4 (échange d'informations sur les bénéficiaires effectifs);
9. APPROUVE l'approche par activités définie par le groupe en ce qui concerne les exigences applicables aux partenariats au titre du critère 2.2 figurant en annexe du rapport du groupe et l'approche commune pour activer l'échange d'informations avec les pays et territoires au titre de ce même critère;
10. APPROUVE les orientations sur la poursuite de la coordination des mesures défensives dans le domaine fiscal énoncées à l'annexe 4 du rapport du groupe et INVITE le groupe à procéder à une évaluation de la mise en œuvre lors de la première étape. Dans un deuxième temps, INVITE le groupe à évaluer la mesure dans laquelle la mise en œuvre des mesures défensives prévues par les orientations a été efficace et cohérente et à rendre compte régulièrement au Conseil. Il convient que cette évaluation de l'efficacité s'opère en mesurant les changements positifs ayant conduit à la suppression de pays et territoires de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales;

11. INVITE le groupe à rendre compte au Conseil des travaux qu'il mènera au cours de la présidence croate."

3. Le Comité des représentants permanents est invité à:

- transmettre le rapport du groupe "Code de conduite" (doc. 14114/19 FISC 444 ECOFIN 1005 + ADD 1 à 10) au Conseil, en y joignant les conclusions qui figurent ci-dessus;
- suggérer au Conseil d'approuver le rapport et d'adopter les conclusions en points "A" de son ordre du jour.
